



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019- 250 bis

Publié le 14 août 2019

# **SOMMAIRE**

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté PPJ-2019-02 portant attribution du label « Information Jeunesse »



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de  
la Jeunesse, des Sports et  
de la Cohésion Sociale  
Hauts-de-France

Pôle des politiques de  
jeunesse

### **Arrêté PPJ-2019-02 portant attribution du label « Information Jeunesse »**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu l'article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » ; pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2018 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes initiales et de renouvellement de labellisation des structures « Information Jeunesse » qui exercent une activité à l'échelon départemental ou régional, pour les années 2018 à 2020 incluses ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur André BOUVET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur André BOUVET ;

Vu l'instruction n° 2017 – 154 du 1er décembre 2017 relative au label "Information Jeunesse" ;

Vu les demandes de labellisation déposées durant les périodes du 21 au 28 mai 2019 ;

Vu l'avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CRJSVA) en date du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

## ARRÊTE

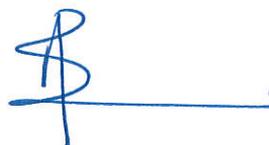
Article 1<sup>er</sup> – Le label « Information Jeunesse » est attribué pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, aux structures mentionnées en annexe.

Article 2 : L'ensemble des documents administratifs et de communication des structures labellisées « Information Jeunesse », doivent comporter le logo correspondant.

Article 3 : Le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts-de-France est chargé, de l'exécution du présent arrêté, de la publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture de la région Hauts-de-France et sur le site internet de la DRJSCS Hauts-de-France, ainsi que de la notification aux intéressés.

Fait à Amiens, le **08 AOUT 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur régional de la jeunesse, des  
sports et de la cohésion sociale



André BOUVET

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

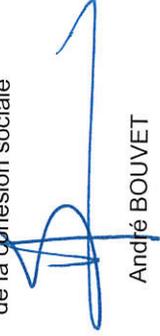
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

ANNEXE : liste des structures labellisées au titre de « l'Information Jeunesse »

Dpt	Structure légale porteuse du label	Lieux d'implantation du Point information jeunesse		Code postal	ville
		Dénomination	Adresse		
02	Mairie de CHÂTEAU THIERRY 16 place de l'Hôtel de Ville 02400 CHÂTEAU THIERRY	Centre social «La Rotonde»	3 rue Robert Lecat	02400	CHATEAU THIERRY
02	Centre Information Jeunesse de l'Aisne 56 Bd Gras Brancourt 02000 LAON	Point Information Jeunesse	56 Bd Gras Brancourt	02000	LAON
02	TAC TIC Animation 2 rue de la Gare 02260 LA CAPELLE	Point Information Jeunesse	2 rue de la Gare	02260	LA CAPELLE
59	Centre Socio Culturel Espace Saint Gilles 4 rue de la Victoire 59143 WATTEN	Point Information Jeunesse	4 rue de la Victoire	59143	WATTEN
59	Mairie de FOURMIES Place de Verdun 59610 FOURMIES	Point Information Jeunesse	9 rue Faidherbe	59610	FOURMIES
59	Mairie de RONCHIN 650 avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN	Point Information Jeunesse	5bis rue Comtesse de Ségur	59760	RONCHIN
80	Mairie de Monchy-Lagache 13 grande rue 80200 MONCHY LAGACHE	Point Information Jeunesse	13 grande rue	80200	MONCHY LAGACHE

Fait à Amiens, le **08 AOUT 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et  
de la cohésion sociale



Andfé BOUVET